



## RESOLUTION URGENTE

**Auteur** PS/GC, par Doris Schmidhalter-Näfen, Marc Kalbermatter, Sarah Constantin et Anne-Laure Secco

**Objet** Dubuis/Wellig: un rapport alarmant

**Date** 12/12/2022

**Numéro** 2022.12.514

### **Actualité de l'événement**

Le rapport du Conseil de la magistrature a été publié le 24 novembre 2022.

### **Imprévisibilité**

Le rapport du Conseil de la magistrature sur la gouvernance et les ressources humaines au sein du Ministère public est alarmant. Même si le Ministère public fait l'objet de rumeurs depuis des années dans le Haut et dans le Bas-Valais, un rapport d'une telle limpidité n'était pas prévisible.

### **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

Les problèmes et dysfonctionnements dans la gestion du Ministère public durent depuis beaucoup trop longtemps. La Commission de justice doit prendre l'affaire en mains. Plutôt hier qu'aujourd'hui.

Le rapport publié le 24 novembre 2022 par le Conseil de la magistrature sur la gouvernance et les ressources humaines au sein du Ministère public est alarmant. Il révèle des problèmes de gestion, des responsabilités non exercées ainsi que des problèmes de ressources humaines. Les nombreux départs enregistrés du côté des procureurs et les difficultés de recrutement pèsent sur le personnel encore en place et n'agissent pas pour le bien des justiciables. Cette situation de crise n'est reconnue ni par le Procureur général ni par la Procureure générale adjointe. L'étude Ecoplan du 16 décembre 2021 recommandait d'examiner si une organisation plus hiérarchique pouvait mettre le Procureur général davantage à contribution, ce que le Conseil de la magistrature ne soutient pas. Le Procureur général et la Procureure générale adjointe s'occupent essentiellement de tâches administratives, au détriment des autres charges qui leur incombent et des dossiers. Lors de son entrée en fonction, la Procureure générale adjointe avait peu d'expérience en matière d'enquête et refusait de prendre en charge une partie des dossiers à traiter, ce qui a suscité de l'incompréhension parmi les procureurs qui en auraient eu besoin. Elle n'a traité aucun cas complexe jusqu'à présent. Le Procureur général, lui aussi, s'occupe des tâches administratives et traite des affaires de faible ampleur ou ne nécessitant pas de compétences d'enquête particulièrement étendues. L'image du Ministère public valaisan est écornée depuis déjà des années; dans le Haut comme dans le Bas-Valais. La motivation des collaborateurs de l'Office central est au plus bas. Les affaires traînent en longueur, ce qui s'avère très problématique pour les justiciables. En 2021, le Grand Conseil n'avait pas voulu de M. Dubuis comme juge cantonal, et ce dernier a obtenu de justesse sa nomination comme Procureur général. Après un bref tollé, il nous est impossible de revenir aux affaires courantes sans exiger une réaction.

### **Conclusion**

Nous demandons à la Commission de justice de prendre position sur le rapport du Conseil de la magistrature «sur la gouvernance et les ressources humaines au sein du Ministère public» du 24 novembre 2022; pour le bien de la justice valaisanne mise à mal et pour le bien des justiciables de ce canton.